



## Motif de retrait de la nationalité

-----  
Par Quest75

Bonjour,

J'ai été naturalisé il y'a moins d'un an, et suite à la maladie d'un parent j'aimerais retourner quelques mois (3-4 mois) dans mon pays d'origine. Ne pouvant pas télétravailler à l'étranger je me vois obligé de rompre mon CDI à cause de ça.

Le fait de rompre mon contrat de travail peut il être considéré comme un manque d'assimilation ? Est ce un motif pour retrait de naturalisation par décret ?

Et le fait de quitter le territoire français plus de 3 mois peut il constituer un motif de retrait de la nationalité ?

Merci par avance.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, l'acquisition de la nationalité française n'est pas un motif interdisant les voyages à l'étranger. Vous n'êtes pas séquestré en France. Essayez de demander un congé sans solde si vous tenez à cet emploi, votre employeur acceptera peut-être